Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260910-CCAS20260901-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

10 septembre 2026

Date de convocation :
07/08/2026
Date d'affichage :
07/08/2026
Membres :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le jeudi dix septembre deux mille vingt-six à 19h00 en Mairie sous la présidence de Frank COCAIGN, Président.
Présents : tous les membres : Frank COCAIGN, Jean-Michel BRIS, Sylviane LETTY, Isabelle BLOCH, Laura MILIN, Jean-Claude LE BOULC'H, Gerda BOLTON-DE BIE, Jean-Yvon BASTARD, Yvette REUNGOAT, Roger GUILLOU, Christiane FLOCH
à l'exception de : Jacqueline ELARD et Laetitia LE BIHAN, excusées sans procuration.
Procurations : aucune

2026 09 01 : Administration générale : élection d'un Vice-Président et d'un Vice-Président Délégué au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Frank COCAIGN, Président du CCAS, informe que l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que, dès sa constitution, le conseil d'administration du CCAS élit en son sein un **vice-président**, qui le préside en l'absence du maire. Le même article impose également l'élection d'un **vice-président délégué**, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président.
L'article R. 123-18 prévoit que :

- les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés ;
- le vote a obligatoirement lieu au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination.

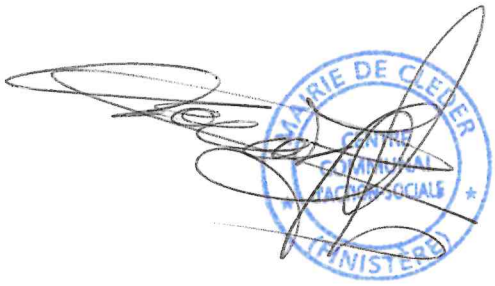
Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation permet au conseil d'administration de délibérer sans condition de quorum.
Le Président indique qu'il sera procédé successivement à deux scrutins distincts :

1. élection du vice-président ;
2. élection du vice-président délégué.

Les candidatures sont les suivantes :
Vice-présidence : Jean-Michel BRIS est candidat
Vice-présidence déléguée : Laetitia LE BIHAN est candidate

A l'issue des opérations électorales, les résultats sont les suivants :

Vice-présidence : Jean-Michel BRIS est élu avec 11 voix
Vice-présidence déléguée : Laetitia LE BIHAN est élue avec 11 voix



Cléder, le 18/09/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président : Frank COCAIGN